

Département de l'Allier
Ville de VICHY (03200)

ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

RESTAURATION DU PARC DES SOURCES ET RENOVATION DE SES ABORDS



CONCLUSIONS ET AVIS

Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur
Le 15 juin 2023

1 – Objet de l'enquête et description du projet

La présente enquête publique a été prescrite par l'arrêté n° 2023-895 en date du 28 mars 2023 du maire de Vichy. Elle soumettait à la consultation du public le **projet de « Restauration du Parc des Sources et la rénovation de ses abords » à Vichy.**

Le projet soumis à l'enquête faisait l'objet :

- d'un permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme,
- d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement,
- d'une demande de dérogation espèces protégées.

Le maître d'ouvrage du projet est la ville de Vichy. La demande de permis d'aménager est présentée par la ville de Vichy représentée par son maire M. Frédéric AGUILERA.

L'enquête s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du 17 avril 2023 à partir de 8h30 au 17 mai 2023 à 17h30.

Le Parc des Sources est situé en centre-ville, au sud-ouest de la ville, en rive droite de l'Allier. Il a été aménagé au tout début du 19^{ème} siècle, et a connu de nombreuses transformations au fil des décennies. Il constitue aujourd'hui un patrimoine significatif du domaine thermal de Vichy en cœur de ville.

Il s'étend depuis la Source de l'Hôpital au sud jusqu'au Hall des Sources au nord, de la rue Wilson à l'est à la rue du Parc à l'ouest. Il s'étend sur 10.7 hectares.

Faute de travaux et d'entretiens depuis près d'un siècle, le parc est aujourd'hui relativement dégradé dans ses infrastructures, ses sols et son patrimoine arboré.

Les sols ont par ailleurs été largement imperméabilisés au fil des années conduisant à un ruissellement des eaux et écoulement en réseau.

L'ensemble du Parc des Sources avec son terrain d'assiette et ses aménagements comprenant le hall des Sources, les galeries couvertes, les deux kiosques abritant des boutiques, les galeries marchandes en fer à cheval et le kiosque à musique, fait l'objet d'un classement aux monuments historiques depuis juin 1994.

En mars 2021 la ville de Vichy acquiert la propriété du Parc des Sources, qui était jusque-là propriété de l'Etat et dont la concession avait été confiée à la Compagnie de Vichy (ex Compagnie Fermière de l'établissement thermal de Vichy).

En juillet 2021, le Comité du patrimoine mondial inscrit 11 Grandes Villes d'Eaux d'Europe, dont Vichy, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les travaux programmés de restauration du parc concernent principalement la gestion du patrimoine arboré, la restauration de certains éléments architecturaux, la gestion des eaux pluviales et des cheminements, la mise en place de 2 fontaines.

2 – Dossier soumis à l'enquête

Le dossier de présentation du projet tel qu'il a été soumis à l'enquête publique était conforme à la réglementation en vigueur et complet.

Le dossier mis à la disposition du public comportait les éléments suivants :

- ✓ Note de présentation du projet, et note de présentation de l'enquête,
- ✓ Etude d'avant-projet, AVP Parc des Sources,
- ✓ Permis d'aménager, incluant étude d'impact et résumé non technique,
- ✓ Arrêté d'ouverture de l'enquête publique,
- ✓ Autorisation de Travaux au titre des Monuments Historiques (ATMH),
- ✓ Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE),
- ✓ Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAE,
- ✓ Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN),
- ✓ Mémoire en réponse du maître d'ouvrage au CNPN.

Les diagnostics effectués en 2020 et 2022 sur le patrimoine arboré du parc et qui n'étaient pas présents au dossier, auraient pu constituer un complément à l'information de l'ensemble du public. Certaines associations ont eu accès à cette information, mais pas le public, alors que cela aurait contribué à une harmonisation de l'information.

Le dossier était important et complexe dans son accessibilité, ainsi que dans la recherche d'informations. Ce type de dossier n'est pas toujours accessible à un public peu averti. Toutefois, le résumé non technique et la note de présentation du projet ainsi que les 2 mémoires en réponses du maître d'ouvrage permettaient d'apprécier les principaux enjeux du projet et les impacts éventuels sur l'environnement ainsi que les mesures d'accompagnement.

3 – Organisation de l'enquête

Les mesures réglementaires, rappelées dans l'arrêté du maire de Vichy n° 2023-895 en date du 28 mars 2023, de publicité et d'affichage avant le démarrage de l'enquête ont bien été respectées, par le maître d'ouvrage, insertions presse, affichage sur les panneaux municipaux, affichage sur le Parc des Sources.

J'atteste que les mesures de publicité et d'affichage ont bien été respectées pendant toute la durée de l'enquête.

Le certificat d'affichage du maire de Vichy en atteste pour l'affichage municipal.

J'ai noté une erreur d'écriture apparaissant sur l'avis d'enquête affiché sur le Parc des Sources :

<https://www.democratie-active.fr@restaurationparcdessources/>

au lieu de :

<https://www.democratie-active.fr/restaurationparcdessources/>

un @ se substituant à un /.

Cette erreur a également été relevée dans une observation dématérialisée (n°336 /pièce jointe).

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

Toutefois je n'ai constaté aucun retour du public évoquant une éventuelle entrave à l'accès au dossier. La personne elle-même qui a relevé l'erreur de frappe et que j'ai rencontrée lors de la permanence du 12 mai, ne s'est pas plainte d'une difficulté rencontrée pour accéder au dossier dématérialisé ou au registre dématérialisé.

L'importance du recours à la dématérialisation de l'enquête semble montrer que son accès n'a pas été entravé ni empêché.

4 – Déroulement de l'enquête

J'ai eu de très nombreux entretiens et échanges téléphoniques avec M. Dominique SCHERER, directeur des espaces verts de la ville de Vichy et en charge du projet. J'ai été rendu destinataire des différentes pièces du dossier au fur et à mesure de leur évolution.

Nous avons fait une visite sur le site du parc et constaté l'ensemble des problématiques soulevées par le dossier, le patrimoine arboré partiellement affecté, les sols endommagés, les éléments architecturaux détériorés et la présence en grand nombre d'étourneaux et de corbeaux.

J'ai rencontré le maire de Vichy, M. Frédéric AGUILERA qui m'a retracé le projet de restauration du Parc des Sources dans le contexte élargi du projet de ville AGIR 2035 et du projet de Vichy Communauté AGIR 2035 et du programme « Renaissance du cœur thermal ».

L'ambition du maire de Vichy est d'affirmer le rayonnement thermal de la ville de Vichy et de restaurer son patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

J'ai eu des entretiens téléphoniques avec la maîtrise d'œuvre, le cabinet APE-GECAO d'une part en charge de l'expertise du patrimoine arboré du parc, et du cabinet AXE Saône d'autre part, concepteur du projet dans sa dimension paysagère et urbanistique.

En amont de l'enquête publique, le projet de restauration du Parc des Sources a fait l'objet de présentations lors de plusieurs réunions publiques, de diffusion de documents d'information auprès des habitants. Par ailleurs, il a été largement médiatisé. Il a suscité depuis plusieurs mois un vif intérêt du public, avec parfois un débat passionné.

Une pétition « *Non à l'abattage de 506 arbres* » a été lancée en novembre 2022 à l'initiative du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA) de Vichy sur le site « MesOpinions.com ».

Le site du Parc des Sources a fait l'objet de plusieurs manifestations lors des samedis et dimanches du 23 avril au 14 mai 2023, pour la défense des arbres du parc.

Il n'y a pas eu d'incidents au cours de l'enquête, même si j'ai pu noter un climat général parfois tendu.

Dans ce contexte, et pour satisfaire au mieux aux attentes de la population, je me suis tenu à la disposition du public en assurant 8 permanences en mairie afin de répondre le plus largement possible aux questions et recueillir les remarques, observations, contradictions et éventuelles propositions.

Contrairement aux attendus, la population s'est peu déplacée en mairie pour me rencontrer ou pour déposer une contribution, mais il y a eu une très forte mobilisation par la voie dématérialisée.

Le site dématérialisé fait apparaître à la clôture de l'enquête le 17 mai 2023 à 17h30 que :

- 1071 personnes physiques ou personnes morales se sont connectées, il s'agit de visiteurs uniques (un même visiteur qui revient plusieurs fois sur le site à partir de la même adresse IP, n'est comptabilisé qu'une seule fois),
- 1193 éléments de dossier ont été téléchargés en tout ou partie,
- 413 observations ont été portées sur le registre dématérialisé.

Le public s'est exprimé au travers de 25 entretiens lors des 8 permanences, 10 contributions écrites ont été portées sur le registre papier, et 413 observations ont été formulées sur le registre dématérialisé.

Compte tenu des doublons qui n'ont pas été pris en compte, j'ai pu analyser un total de 385 observations. Par ailleurs, certaines observations étaient accompagnées d'argumentaires très détaillés annexés en pièces jointes aux observations.

Par ailleurs, la pétition (« Sauvons le Parc des Sources : non à l'abattage de 506 arbres » MesOpinions.com), qui aurait rassemblé plus de 17 000 signatures a accompagné l'observation dématérialisée n° 395.

	Avis favorables	Avis défavorables	Pas d'avis	Total
Permanences	7	5	13	25
Registre papier	4	1	5	10
Registre dématérialisé	275	55	20	350
Total	286	61	38	385
	74 %	16 %	10 %	100 %

5 – Evaluation du projet

Si la très grande majorité des observations recueillies au cours de l'enquête s'accorde pour reconnaître un état du parc très dégradé, résultat du manque d'entretien lors des décennies précédentes, et s'accorde donc pour une remise en état incontestable, l'enquête met toutefois en avant 2 points de vue différents sur sa remise en état :

- Restaurer et rénover l'espace du parc qui «...nécessite un renouveau correspondant aux usages et à l'identité de la cité thermale et touristique du XXIème siècle » (étude d'impact p5), **c'est le parti pris du maître d'ouvrage.**
- Restaurer en préservant le parc tel qu'il est avec son charme « romantique et désuet », respectant ainsi ce patrimoine tel qu'il a été construit par ses concepteurs au XIX -ème siècle, et en n'intervenant que sur les impérieuses nécessités de remise en état et de remise en sécurité, (désimperméabilisation et renaturation des sols, gestion des arbres malades et présentant un danger pour les usagers du parc, ...).

Même s'il convient sans doute de nuancer le résultat statistique des avis formulés par la voie dématérialisée, il n'en demeure pas moins qu'une forte majorité (à +/- 70 %) des avis exprimés soutient le projet tel qu'il est présenté par la ville de Vichy.

La majorité des oppositions porte sur l'abattage programmé de 180 arbres sur les 627 arbres présents sur le parc aujourd'hui, dont 97 arbres « *présentant un état phytosanitaire médiocre* » et 83 arbres « *considérés comme sains et abattus pour les besoins du projet* », ainsi que sur une remise en question des chiffres issus des différentes expertises conduites sur les arbres.

L'abattage programmé de ces 180 arbres aura un impact négatif sur la biodiversité, et notamment sur des espèces à enjeu patrimonial fort d'oiseaux et de chiroptères.

Une partie importante des interrogations porte aussi sur la présence en grand nombre d'oiseaux (sans enjeu patrimonial) sur le parc et sur les nuisances qu'ils créent.

Enfin, de nombreuses observations remettent en cause l'opportunité de la création de fontaines (jets et miroirs d'eau) au regard de la diminution prévisible de la ressource en eau.

Peu d'observations sont favorables à la présence des fontaines, même si Vichy demeure une ville d'eau pour ses habitants et ses visiteurs.

Des propositions sont soumises au maître d'ouvrage en termes de :

- mobilités douces et de mise en compatibilité des différents usages (vélos, trottinettes, piétons, personnes à mobilité réduite...),
- sécurisation des espaces (vidéosurveillance),
- aménagements supplémentaires (jeux pour les enfants, toilettes publiques, poubelles,...),
- réintégration d'éléments de patrimoine aujourd'hui relégués (mosaïques et vasques de Carrier Belleuse).

Dès lors, le projet rassemble une majorité de personnes qui y sont favorables, mais avec encore des interrogations en attente et des propositions complémentaires.

6 – Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Compte tenu de ce qui précède et plus largement des différents développements de mon rapport d'enquête,

Je constate que :

- ✓ L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation qui s'y attache,
- ✓ Le dossier est complet et détaillé, il respecte les obligations de la ville de Vichy, au titre de maître d'ouvrage du projet,
- ✓ La publicité de l'enquête et le porter à connaissance du public ont été réalisés,
- ✓ Le public a pu s'exprimer librement, Il n'y a pas eu d'incidents au cours de l'enquête,

- ✓ L'enquête publique a suscité un très fort intérêt du public, au regard des :
 - 25 entretiens réalisés pendant les permanences,
 - 10 observations portées sur le registre papier,
 - 1071 visites dématérialisées et 1193 téléchargements d'éléments de dossiers réalisés,
 - 350 observations (retenues après élimination des doublons) déposées sur le registre dématérialisé,
- ✓ Un soutien majoritaire au projet à plus ou moins 70 % des avis exprimés,
- ✓ Parmi les opposants au projet, c'est l'opposition à l'abattage des arbres qui centralise le maximum d'observations,
- ✓ Une communication maladroite et parfois confuse, relayée par les médias et différents collectifs d'opposition au projet, a entretenu la confusion autour du projet et en particulier l'atteinte au patrimoine arboré,
- ✓ La présence en grand nombre d'oiseaux (corbeaux et étourneaux), mobilise également fortement visiteurs et habitants,
- ✓ La mise en place de 2 fontaines, interroge également, face aux nouveaux défis climatiques et aux enjeux d'économie de la ressource en eau et de l'énergie,

- ✓ Les différentes délibérations du conseil municipal de Vichy apportent un soutien unanime au projet,
- ✓ La demande d'Autorisation de Travaux sur Monument Historique a obtenu un avis favorable du Préfet de la Région Rhône Alpes Auvergne, Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- ✓ La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a émis un avis et elle recommande une vigilance particulière sur la protection des nappes d'eau souterraines,
- ✓ Le maître d'ouvrage a, dans son mémoire en réponse, répondu aux différentes interrogations et recommandations formulées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- ✓ Le Conseil National de la Protection de la Nature a émis un avis défavorable à la demande de dérogation espèces protégées,
- ✓ Le maître d'ouvrage a, dans son mémoire en réponse, répondu aux différents points soulevés dans l'avis formulé par le Conseil National de la Protection de la Nature,
- ✓ Le maître d'ouvrage a, dans son mémoire en réponse à mon procès-verbal des observations, répondu de manière assez générale en reprenant les principaux thèmes de préoccupations et en se référant aux différents documents qui constituaient le dossier, mais sans apporter d'éléments nouveaux.

Je considère que :

- ✓ Malgré sa complexité et une accessibilité associée à une recherche d'information parfois difficiles, le dossier de présentation du projet, suffisamment détaillé et complet, apportait toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet,
- ✓ L'ensemble du dispositif d'information et de porter à connaissance tel qu'il a été mis en place, a permis au public intéressé de s'informer,
- ✓ Le projet porte un enjeu de désimperméabilisation des sols, et avec l'implantation de strates arbustives intermédiaires, il fait apparaître un gain de plus de 11% de sols désartificialisés, ce qui constitue une réponse aux enjeux de la ville de demain en lien avec le changement climatique,
- ✓ Le projet prévoyant la plantation de 311 arbres supplémentaires, ce qui portera le nombre d'arbres à 758 unités contre 627 aujourd'hui, contribue ainsi à étendre l'îlot de fraîcheur et de verdure du centre-ville,
- ✓ L'abattage des arbres prévu au projet ayant des impacts négatifs sur la biodiversité du parc, en particulier sur des espèces à enjeu patrimonial fort, à ce titre, un accompagnement du maître d'ouvrage par des associations habilitées, LPO, Chauve-Souris Auvergne, ..., devrait permettre de mieux adapter les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre,
- ✓ La mise en place de 2 fontaines, en contradiction avec les enjeux climatiques, la réduction prévisible de la ressource en eau, et les nécessaires économies d'énergie, doit être repensée avec une meilleure prise en compte de ces nouveaux enjeux,
- ✓ Le projet ne prend pas en compte la problématique liée à la présence des oiseaux en grand nombre sur le parc,
- ✓ La Restauration du Parc des Sources et la Rénovation de ses abords s'impose aujourd'hui à la ville de Vichy dans le cadre de son classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- ✓ Le public s'est exprimé en très grand nombre, témoignant ainsi de son vif intérêt pour le projet,
- ✓ Le projet répond très majoritairement aux attentes de la population ainsi qu'aux visiteurs de Vichy qui se sont exprimés,
- ✓ Le projet tel qu'il a été défini ayant été validé par les élus de Vichy et par la majorité des personnes qui se sont exprimées, ne saurait donc être remis en cause,
- ✓ Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage aux observations du public, reste assez général et en se référant aux seuls éléments du dossier, il n'apporte pas d'éléments nouveaux. Des suggestions d'aménagements complémentaires ont été faites, et des interrogations subsistent, soulevées par la mise en place des fontaines face aux enjeux d'économie de l'eau et de l'énergie, par la présence des oiseaux en grand nombre, par les mobilités douces,

- ✓ Certaines améliorations devraient donc pouvoir être apportées au projet pour répondre au plus près aux observations et aux interrogations de la population vichyssoise et des visiteurs du Parc des Sources de Vichy qui se sont exprimés lors de cette enquête.

Compte tenu de ce qui précède, et compte tenu de l'ensemble des considérations développées dans mon rapport d'enquête,

J'émet un **AVIS FAVORABLE** à la « DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA RESTAURATION DU PARC DES SOURCES ET LA RENOVATION DE SES ABORDS » présentée par la ville de Vichy.

A Escurolles, le 15 juin 2023

Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur

